

L'ordonnance 2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifient les règles de publicité des actes administratifs. De fait, le résumé des délibérations est remplacé par la mise en ligne sous 8 jours de la liste des délibérations examinées en séance. Les délibérations seront consultables auprès du secrétariat Général. Le Procès verbal de la séance (délibérations et débats) ne pourra être affiché qu'après son approbation par l'assemblée délibérante, lors du prochain Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 juin 2023

Liste des délibérations

(ARTICLE L.2121-25 DU CGCT)

DÉLIBÉRATION N°2023-0031 : Communications de Madame la Maire Le conseil municipal, prend acte.

DÉLIBÉRATION N°2023-0032 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 30 mars 2023

Le conseil municipal, à l'Unanimité, APPROUVE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0033 : Avis du Conseil municipal sur le projet du PLU3 arrêté le 10 février 2023 par le Conseil métropolitain

Le conseil municipal, à l'Unanimité, APPROUVE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0034 : Contrat de mixité sociale

Le conseil municipal, à l'Unanimité, APROUVE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0035 : Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville

Le conseil municipal, à l'Unanimité, APPROUVE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0036 : Subventions diverses à accorder aux associations – Année 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- à LA MAJORITE pour les associations sportives, par 28 voix pour, un élu ne prenant pas part au vote,
- à LA MAJORITE pour les associations culturelles et loisirs, par 12 voix pour, 17 élus ne prenant pas part au vote,
- à l'UNANIMITÉ pour les autres associations,

ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0037 : Fixation des tarifs de la restauration municipale à compter du 1^{er} septembre 2023

Le conseil municipal, à la Majorité, par 24 voix pour et 5 abstentions, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0038 : Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 pour les ALSH des vacances et des mercredis, les ALSH périscolaires (garderies), les études surveillées Le conseil municipal, à la Majorité, par 24 voix pour et 5 abstentions, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0039 : Aide municipale en faveur des Quesnoysiens éligibles au dispositif gouvernemental bonus vélo pour l'achat d'un vélo à assistance électrique Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0040 : Aide financière pour l'achat d'arbres et d'arbustes pour les habitants de Quesnoy-sur-Deûle – Reconduction

Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0041 : Marché dominical - Choix du mode de gestion 2023 Le conseil municipal, à l'Unanimité, APPROUVE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0042 : SIVU – Gestion de la fourrière pour animaux errants – Élection désignation des représentants de la commune

Sont désigné-e-s, à la Majorité, Christian BICHE, délégué titulaire et Rose-Marie HALLYNCK, déléguée suppléante par 24 voix pour.

DÉLIBÉRATION N°2023-0043 : Travaux de rénovation de l'éclairage public : Financement par l'emprunt – Autorisation donnée à Madame la Maire

Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0044 : École municipale de musique – Bilan 2022 et tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE et prend acte du bilan 2022.

DÉLIBÉRATION N°2023-0045 : Médiathèque municipale des Étreindelles – Bilan année 2022

Le conseil municipal, prend acte du bilan 2022 de la Médiathèque des Etreindelles.

DÉLIBÉRATION N°2023-0046 : Subvention à l'école Sainte Marie en application du contrat d'association – Solde pour l'année 2023

Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0047 : Provisions comptables pour créances douteuses Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

DÉLIBÉRATION N°2023-0048 : Indemnité spéciale mensuelle de fonction – Modificatif Le conseil municipal, à l'Unanimité, ADOPTE.

Affiché le vendredi 9 juin 2023.